

CONSULTATION GÉNÉRALE

« La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 »

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec

MÉMOIRE

CONGRÈS MAGHRÉBIN

AU QUÉBEC

Créé en avril 2009 par un groupe de professionnels maghrébins désireux de créer dans leur communauté maghrébine un lieu d'échange, de débats et de rencontres fructueuses assurant ainsi leur intégration au Québec, le Congrès Maghrébin au Québec (CMQ) est le premier regroupement de maghrébins d'origine au Québec.

Fort de l'enthousiasme, du sérieux, de l'ambition et du professionnalisme de son équipe, composée de nationalités différentes regroupant les pays du Maghreb, le Congrès maghrébin au Québec se veut un promoteur d'une communauté maghrébine plus forte, plus impliquée et plus citoyenne.

Nos préoccupations sont à la fois globales et locales. De par notre sensibilité, nous sommes portés à nous préoccuper de l'intégration des maghrébins et de leur épanouissement dans la société d'accueil québécoise, tout en promouvant les échanges économiques, sociaux et culturels entre le Québec et les pays du Maghreb.

En effet, les objectifs du Congrès maghrébin au Québec s'étalent sur les champs politique, professionnel, social et culturel afin de ressortir le meilleur de cette communauté et faire prévaloir ses droits et pour ce faire, nos activités sont axées sur ces quatre pôles stratégiques.

Depuis sa formation, le Congrès maghrébin au Québec a organisé plus de 6 activités vouées au champ politique et à la participation civique, ainsi que 10 activités dédiées à l'insertion professionnelle, tout comme 7 activités sociales et culturelles.

Le Congrès maghrébin est membre du Regroupement des chambres de commerce du Québec (RJCCQ) et a déjà participé à des événements organisés par la Fédération des chambres de commerce du Québec et (Le CMQ a participé au congrès 2009 de la fédération des chambres de commerce du Québec. Le CMQ y a exposé les différentes opportunités d'affaires dans les pays du Maghreb.).

Nous sommes heureux de pouvoir participer à la consultation générale sur la planification triennale de l'immigration au Québec. Nous espérons que nos recommandations sauront être de réelles contributions afin que les difficultés rencontrées par les membres de notre communauté soient résolues de manière à bien accueillir les nouveaux immigrants.

Les données présentées dans ce mémoire proviennent notamment du Recensement de 2006, telles que présentées dans les documents suivants :

- « Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales », Recensement 2006, données ethnoculturelles, ministère de l'Immigration et Communautés culturelles, Québec, mai 2009; et
- La série « Portraits démographiques », Division des affaires économiques et institutionnelles, Ville de Montréal, Montréal, février et mars 2010.

PARTIE I

Mémoire du Congrès maghrébin au Québec | mai 2011
« La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 »

Le Maghreb

La région communément appelée Maghreb est composée du Maroc, de la Mauritanie, de l'Algérie, la Tunisie et la Lybie, toutefois au Canada et au Québec, les maghrébins présents proviennent principalement de trois pays de l'Afrique du Nord : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Les Maghrébins au Canada

Selon les données colligées grâce au Recensement 2006, nous savons que le Canada recensa 6 186 950 immigrants dont 374 565 provenaient de l'Afrique. De ce nombre, 134 505 étaient de l'Afrique du Nord, représentant ainsi 2,2 % de la population totale .

Parmi ces 134 505 immigrants d'origine nord-africaine, 85 780 résidaient au Québec.

La communauté maghrébine au Québec

Une communauté grandissante

Au Québec, en 2006, on dénombrait 123 990 personnes nées en Afrique (le 14,6 %), parmi lesquelles, tel qu'on vient de le mentionner, 85 780 étaient nées en Afrique du Nord (le 10,1 %). De ces 85 780 nord-africains, 69 365, soit le 80,8 % sont d'origine marocaine, algérienne ou tunisienne .

Tableau 1 : Québécois d'origine maghrébine au Québec

	Hommes	%	Femmes	%	Total
MAROC	18 205	54,2 %	15 360	45,8 %	33 560
ALGÉRIE	16 390	55,5 %	13 120	44,5 %	29 515
TUNISIE	4 090	65,0 %	2 200	35,0 %	6 290
Total	38 685	58,2 %	30 680	41,8 %	69 365

Tableau 2 : La progression de la communauté maghrébine depuis les 30 dernières années

	> 1976	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2006	Total
MAROC	5 550	1 430	1 535	2 750	2 980	5 470	13 830	33 560
ALGÉRIE	1 210	345	300	1 130	2 745	8 385	15 395	29 515
TUNISIE	730	235	110	465	640	950	3 155	6 290
Total	7 430	2 010	1 945	4 345	6 365	14 895	32 380	69 365

¹ « Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales », Recensement 2006, données ethnoculturelles, ministère de l'Immigration et Communautés culturelles, Québec, mai 2009, p. 38.

² Ibid., p. 47.

Une communauté jeune

Le 83,7 % des Québécois d'origine maghrébine, soit 58 065 d'entre eux, étaient, en 2006, en âge de travailler. 42 720 étaient âgés de moins de 45 ans .

Tableau 3 : Tranches d'âge des Québécois d'origine maghrébine au Québec

	15 – 24	25 – 34	35 – 44	45 – 54	55 – 64	Total
MAROC	2 490	7 850	9 015	5 140	3 550	
ALGÉRIE	2 680	5 920	10 530	3 905	1 410	
TUNISIE	505	2 335	1 395	840	500	
Total	5 675	16 105	20 940	9 885	5 460	58 065

Une communauté francophone

Le 98,3 % des maghrébins recensés en 2006 disaient connaître le français, et seul 43,8 % d'entre eux ne parlaient que le français. Ceci dit, 55 % des femmes et hommes recensés parlaient, outre l'arabe, le français et l'anglais .

Tableau 4 : Connaissance des langues officielles des Québécois d'origine maghrébine au Québec

	Français seulement	Français et anglais	Connaissent le français	Anglais seulement	Ni l'un ni l'autre
MAROC	13 290	19 635	32 925	220	415
ALGÉRIE	14 605	14 435	29 040	150	320
TUNISIE	2 125	4 090	6 215	15	55
Total	30 020	38 160	68 180	385	790

Une communauté hautement scolarisée

Bien que les informations directes sur le niveau de scolarité ne soient pas disponibles pour les trois pays sous étude, nous pouvons inférer que les données qui indiquent que 63 % des immigrants récents sont détenteurs d'un diplôme universitaire , s'appliquent également aux Québécois d'origine marocaine, algérienne et tunisienne.

En effet, sur les 87 830 immigrants récents établis à Montréal, 54 710 détenaient un diplôme universitaire.

³ Ibid., p. 49.

⁴ Ibid., p. 50.

⁵ « Caractéristiques socioéconomiques des immigrants résidant à Montréal », Division des affaires économiques et institutionnelles, Ville de Montréal, Montréal, mars 2010, p. 17.

Tableau 5 : Nombre d'immigrants récents dans la RMR de Montréal, l'agglomération de Montréal et la Ville de Montréal

	Montréal (RMR)		Montréal (Agglomération)		Montréal (Ville de)	
	Recensés	Immigrants récents	Recensés	Immigrants récents	Recensés	Immigrants récents
MAROC	30 660	12 585	24 405	10 925	20 850	10 700
ALGÉRIE	26 820	14 380	22 035	13 130	21 480	12 960
TUNISIE	n/d	n/d	4 210	n/d	n/d	n/d

Une communauté présente notamment dans la région de Montréal

La très grande majorité des personnes nées au Maghreb ont élu domicile dans la grande région métropolitaine de Montréal, notamment à la Ville de Montréal et les régions administratives de Laval et de Longueuil.

Tableau 6 : La communauté maghrébine dans les principales régions métropolitaines de recensement du Québec

	Immigrants	Afrique	Afrique du Nord	MAROC	ALGÉRIE	TUNISIE	Total
SAGUENAY ¹	1 750	245	100	45	35	0	80
TROIS-RIVIÈRES ²	3 070	685	435	210	140	70	420
QUÉBEC ³	26 250	5 010	2 490	960	945	440	2 345
GATINEAU ⁴	22 695	3 905	1 610	620	525	175	1 320
MONTRÉAL ⁵	740 360	108 860	78 185	30 660	26 835	5 250	62 745
SHERBROOKE ⁶	10 360	1 885	950	415	330	135	880

Tableau 7 : La communauté maghrébine dans les agglomérations de la région de Montréal

	Immigrants	Afrique	Afrique du Nord	MAROC	ALGÉRIE	TUNISIE	Total
MONTRÉAL ⁷	560 395	86 235	61 960	24 405	22 035	4 210	50 650
LAVAL ⁸	73 565	8 965	7 490	2 975	2 065	365	5 405
LONGUEUIL ⁹	59 230	9 300	5 740	2 105	1 870	450	4 425
Proportion de la RMR	693 190 des 740 360 93,6 %	104 500 des 108 860 96 %	75 190 des 78 185 96,2 %	29 480 des 30 660 96,2 %	25 970 des 26 835 97 %	5 025 des 5 250 96 %	60 480 des 62 745 96,4 %

⁶ Supra, note 1, p. 54.

⁷ Ibid., p. 59 à 61.

⁸ Ibid., p. 68 à 70.

⁹ Ibid., p. 62 à 64.

¹⁰ Ibid., p. 78 à 80.

¹¹ Ibid., p. 71 à 77.

¹² Ibid., p. 65 à 67.

¹³ Ibid., p. 105 à 107.

¹⁴ Ibid., p. 126 à 128.

¹⁵ Ibid., p. 138 à 140.

PARTIE II

Mémoire du Congrès maghrébin au Québec | mai 2011
« La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 »

Orientation I : Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.

La communauté maghrébine récemment arrivée sur le sol québécois correspond dans une grande mesure à la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.

Toutefois, malgré le fait qu'ils soient hautement scolarisés et qu'un bon nombre d'entre eux opte pour parfaire leur éducation au Canada, leur insertion dans un emploi correspondant à leurs qualifications demeure précaire.

De plus, une trop grande proportion des Québécois originaires du Maghreb demeure dans la grande région métropolitaine de Montréal, même en périodes de pénurie de main d'œuvre qualifiée en région.

Le CMQ propose quelques pistes de solution :

RECOMMANDATION 1

Insister davantage sur l'importance de l'anglais comme un des critères importants pour une meilleure intégration au marché du travail.

RECOMMANDATION 2

Faire l'équivalence des diplômes à partir du pays d'origine.

RECOMMANDATION 3

Sensibiliser les candidats à l'immigration à la réalité du marché de l'emploi au Québec et œuvrer de concert avec les groupes patronaux pour sensibiliser les employeurs aux talents et compétences des néo-Québécois. Voir à la création de passerelles entre les régions et Montréal.

RECOMMANDATION 4

Créer un portail d'information dédié aux candidats issus du Maghreb pour leur fournir le maximum d'informations reliées aux études, au travail, au logement, à la famille, à la santé et aux loisirs.

RECOMMANDATION 5

Revoir les critères de sélection et de pointage, qui favorisent les personnes qui ont des diplômes universitaires au détriment de ceux qui ont des diplômes professionnels, sans nécessairement avoir plusieurs années de scolarité.

RECOMMANDATION 6

Augmenter les exemptions des droits de scolarité afin d'augmenter l'immigration temporaire d'étudiants étrangers (stagnante à 24 000), et en faciliter par la suite l'immigration permanente (Travailleurs qualifiés). L'avantage est que les étudiants sont déjà bien intégrés, parlent le français. Grâce à des délais administratifs plus courts, il y aura donc rapidité de combler une offre d'emploi existante visée, grâce au Programme de l'expérience Québécoise.

RECOMMANDATION 7

Réduire la durée de traitement des dossiers.

Orientation 2 : Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.

Comme nous l'avons vu précédemment, le 98,3 % des Maghrébins recensés en 2006 disaient connaître le français, toutefois, le fait de connaître le français et de le parler ne signifie pas nécessairement que la personne n'ait pas besoin d'un cours d'introduction à la culture québécoise.

De plus, la méconnaissance de l'anglais s'est avérée être un obstacle à l'obtention d'un emploi, réalité trop souvent tue et qui cause préjudice aux immigrants francophones une fois arrivés au Québec. Le CMQ réitère sa RECOMMANDATION 1.

RECOMMANDATION 8

Que soient introduits des cours obligatoires de français, taillés sur mesure pour les nouveaux arrivants qui possèdent déjà une connaissance du français, afin de les familiariser à la culture québécoise, aux codes culturels du Québec et ainsi bien les outiller ainsi au marché de l'emploi.

RECOMMANDATION 9

Associer ces cours de français, culture québécoise à des crédits universitaires ou à des crédits d'impôts dans le cas de personnes qui ne complètent pas un cursus universitaire afin d'ouvrir ce perfectionnement linguistique au plus grand nombre.

Orientation 3 : Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.

Le CMQ est d'accord qu'il est nécessaire d'augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés, et en plus de réitérer la RECOMMANDATION 8, le CMQ propose :

RECOMMANDATION 10

Introduire, avec plus de vigueur, des cours de langue spécialisée par domaines de pratiques de manière à ce que les nouveaux arrivants puissent, le plus tôt possible, se mettre à niveau avec la réalité professionnelle du Québec.

RECOMMANDATION 11

Associer ces cours de langue professionnelle aux ordres professionnels tels que le Barreau du Québec, l'Ordre des architectes et autres, et faire en sorte que ces cours spécialisés soient reconnus dans les heures de formation professionnelle.

Orientation 4 : Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

Tel que vu dans la première partie, la communauté maghrébine, telle que recensée en 2006, est jeune. 21 780 Québécois d'origine maghrébine étaient alors âgés entre 15 et 35 ans.

Toutefois, il est de connaissance généralisée que malgré le fait qu'ils soient francophones, jeunes et scolarisés, les membres de la communauté maghrébine ont, bien plus que d'autres groupes, des difficultés à trouver un emploi qui corresponde à leurs compétences et qualifications.

En ces temps de compétition globale pour l'attrait des talents dans les zones de pénurie de main d'œuvre qualifiée et en ces temps de multiplication des réseaux de nouvelles et de réseaux sociaux, il devient impératif que le Québec se donne les moyens de ses ambitions et qu'il soit en mesure de livrer la marchandise pour ces jeunes immigrants qu'il veut attirer.

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement québécois revisite et renouvelle le concept de « contrat moral » avec toutes les factions de la société québécoise. Le succès de ce contrat moral et la réussite de l'intégration passe nécessairement par l'emploi. Or, si les ordres professionnels ont déjà fait des pas dans la bonne direction, il reste des pas à franchir au niveau des employeurs.

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement québécois opte pour la franchise quand vient le temps de promouvoir le Québec à l'étranger, de manière à ce que les jeunes fassent leur choix en toute connaissance.

RECOMMANDATION 14

Que le ministère de l'Immigration et Communautés culturelles ne soit pas le seul à porter le flambeau de la diversité au Québec. L'enjeu de la diversité devrait interpeller autant le ministère du Développement durable, de l'Innovation et de l'Exportation, que celui de l'Éducation et des Loisirs et Sports. Il est nécessaire que l'enjeu soit une volonté transversale de l'appareil gouvernemental.

Orientation 5 : Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins.

¹⁶ « Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration », ministère de l'Immigration et Communautés culturelles, Québec, 1990.

Le Congrès maghrébin au Québec ne croit pas que la solution à l'impasse vécue par grand nombre des Québécois originaires du Maghreb découle d'un trop grand nombre de ressortissants venus de ce coin du globe, et par conséquent le CMQ n'appuie pas cette orientation.

Nous croyons qu'une telle orientation donne un angle négatif à l'immigration et qu'elle peut avoir des effets pervers tant sur l'attrait du Québec à l'étranger que sur les membres issus de ces bassins.

RECOMMANDATION 15

Que le ministère de l'Immigration et Communautés culturelles clarifie sa position quant à l'utilisation du terme « bassin » tel que prévu à l'art. 3.0.1 de la Loi sur l'Immigration au Québec. Veut-il dire quota? Et si tel est le cas, quel serait le nombre pour notre région?

Orientation 6 : Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.

Encore une fois, il est impératif que le Québec se donne les moyens de ses ambitions. Si la province veut maintenir une part importante de ses immigrants économiques, il faut que l'économie et la prospérité soient au rendez-vous pour tous.

RECOMMANDATION 16

Créer, avec le concours des autres ministères concernés, des principaux acteurs économiques, patronaux et syndicaux, à l'échelle de la province, un groupe de travail voué à la mise en place d'un système d'accompagnement des travailleurs qualifiés et des immigrants investisseurs.

Orientation 7 : Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

La pyramide démographique du Québec fait en sorte que si, comme société, nous voulons garder nos acquis, il est de prime importance que nous soyons capables d'attirer chez nous des jeunes travailleurs qualifiés, compétents et qui possèdent une bonne connaissance du français.

Le Congrès maghrébin au Québec appuie l'orientation et souhaite que le cheminement entrepris par le MICC soit accompagné par les autres paliers décisionnels afin que l'insertion soit une intégration socio-économique réussie pour le plus grand nombre de nouveaux Québécois, pour le grand bien de tous.

¹⁷ Loi sur l'immigration au Québec, L.R.Q., c. I-0.2.